

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANGY

## *Séance du Mardi 13 Septembre 2011*

Membres en exercice : 17  
Présents : 13  
Pouvoirs : 2

L'an **deux mil onze** et le **13 septembre** à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de FRANGY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Alain POYRAULT, Maire.**

Membres qui ont pris part  
à la délibération : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2011

Date d'affichage : 08 septembre 2011

Présents : Alain POYRAULT - Evelyne MERMIER - Frédéric DARLOT- Bernard REVILLON - Gilles PASCAL - Yvette BAOT-MONOD - Alain CHAMEAU - Dominique CONS - François FRANCHET - Avédis GOUYOUMDJIAN - Patrick HABELLON - Christophe PERRON - Jean PHILIPPE

Excusés: Philippe MICHEL (pouvoir donné à Evelyne MERMIER) - Vincent BAUD (pouvoir donné à Bernard REVILLON).

Absents : Nathalie BRACHON-DAUBEUF - Cédric RICHOZ.

Monsieur Frédéric DARLOT a été élu secrétaire de séance.

## **5- Lancement du concours de maîtrise d'œuvre urbaine pour la rénovation et restructuration du Centre Bourg, désignation des membres du jury de ce concours**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, les différentes réunions de travail portant sur la rénovation du centre bourg.

La commune est en effet engagée dans une réflexion globale concernant la rénovation de son centre bourg ; aménagements d'espaces publics, circulations, bâtiments publics et commerces.

Elle souhaite créer une centralité qui soit un lieu fédérateur pour tous les habitants et dynamisant pour le commerce, tout en permettant de sécuriser les circulations et d'améliorer le fonctionnement urbain actuel ; trouver des liens entre les différents secteurs, améliorer le stationnement, créer une continuité dans les cheminements...

Elle cherche pour cela à s'appuyer sur une équipe pluridisciplinaire ayant des compétences globales d'aménagement urbain en vue d'établir un schéma de structuration à long terme du chef lieu, accompagné d'un budget et d'un calendrier de mise en œuvre.

C'est pourquoi il est nécessaire aujourd'hui, de lancer la procédure du concours de maîtrise d'œuvre et de constituer un jury de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ; autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure du concours de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la restructuration du centre bourg.

Il approuve à l'unanimité la composition du jury fixée comme suit :

### **Membres à voix délibérative**

**Président du jury :** Monsieur Alain POYRAULT, Maire

**Membres élus titulaires :**

- Frédéric DARLOT
- Bernard REVILLON
- Evelyne MERMIER

**Membres élus suppléants :**

- Jean PHILIPPE
- Avedis GOUYOUMDJIAN
- Gilles PASCAL

**Membres ayant qualification exigée des candidats :**

- Un architecte paysagiste désigné par la Fédération Française du Paysage
- Un architecte désigné par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) 74
- Un architecte urbaniste désigné par la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP)

**Personnalité compétente :**

- Un représentant de la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie

### **Membre à voix consultative :**

- Un commerçant ou artisan qui sera désigné par l'Union Commerciale et Artisanale des Professions Libérales de Frangy Val des Usses.

**Président du jury :** Monsieur Alain POYRAULT, Maire

**Membres élus titulaires :**

- Frédéric DARLOT
- Bernard REVILLON
- Evelyne MERMIER

**Membres élus suppléants :**

- Yvette BAOT MONOD
- Alain CHAMEAU
- Philippe MICHEL

**Membres ayant qualification exigée des candidats :**

- Un architecte paysagiste désigné par la Fédération Française du Paysage
- Un architecte désigné par la Commune

### **7- Lancement d'une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre pour une mission de réhabilitation du CERD**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la réunion de travail en date du 30 Août 2011, où les Conseillers Municipaux se sont exprimés sur l'organisation des bâtiments publics et sur la réhabilitation de la mairie.

Outre les bureaux de la mairie, le bâtiment actuel héberge l'école de musique qu'il faudra reloger pendant la durée des travaux.

L'ancien CERD, récemment acquis par la Commune, pourrait accueillir provisoirement bureaux de la mairie et école de musique, l'aménagement de ce bâtiment est donc prioritaire pour pouvoir organiser le reste des travaux.

C'est pourquoi Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à lancer une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre pour une mission de réhabilitation de l'ancien CERD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer cette procédure.